

LA LETTRE DU DEPUTE - JUIN 2008

Permanence parlementaire de Jean LAUNAY - Député du Lot-5 rue, Roquefort - BP 99 - 46 103 FIGEAC Cedex

Téléphone : 05 65 34 12 46 - Télécopie : 05 65 34 76 07

Messagerie : launay.depute@wanadoo.fr - Site Internet : www.jeanlaunay.com

UN AN DANS LA 13^{ème} LEGISLATURE



Réélu le 17 juin 2007 à l'Assemblée Nationale, mon activité parlementaire, durant cette année de travail, peut s'analyser de deux manières.

Sous l'angle quantitatif, mes interventions se résument, au 17 juin 2008, ainsi :

- 50 questions écrites et orales ;
- 26 interventions dans l'hémicycle ;
- 17 interventions en réunion de Commission ;
- 16 propositions de loi dont j'ai été cosignataire ;
- l'écriture de 3 rapports d'information.

Mais, on ne peut juger le travail d'un parlementaire qu'à la seule lecture de ces quelques chiffres ; il doit s'apprécier également, et prioritairement, sur le fond.

Sous l'angle qualitatif, les 3 rapports qui m'ont été demandés, ont été établis dans le cadre de la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Plan, et de la Mission d'Evaluation et de Contrôle, dont je suis membre.

✓ Le premier rapport, sur la mission « Pouvoirs Publics » du Projet de Loi de Finances 2008, m'a été confié par Didier MIGAUD (Président de la Commission des Finances) et Gilles CARREZ (Rapporteur Général du Budget). Heureux de cette désignation, j'ai assumé cette responsabilité avec beaucoup de présence et de disponibilité.

✓ Le second rapport s'inscrit dans l'examen de la proposition de loi, déposée par le groupe Socialiste, Radical et Citoyen en novembre dernier, visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages face à la hausse des produits pétroliers et à développer les modes de transport alternatifs.

✓ Le dernier rapport m'a été confié dans le cadre de la Mission d'Evaluation et de Contrôle. Son objectif est d'appréhender la gestion des ressources humaines du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.



L'ensemble de ces documents sont consultables sur mon site et sur celui de l'Assemblée Nationale.

GROUPE Socialiste Radical et Citoyens et PARTI SOCIALISTE

Depuis juin 2007, le groupe SRC est constitué de 205 député(e)s. Nous nous réunissons les mardi et mercredi de 11h00 à 12h30 pour évoquer et préparer les questions d'actualité au gouvernement, pour déterminer nos positions et décider de nos votes. Plus particulièrement, la réunion du mardi traite du travail législatif de la semaine, celle du mercredi débat de sujets prospectifs, avec des intervenants extérieurs tel Jacques DELORS le 11 juin 2008.

En juin 2007, j'ai déposé ma candidature au poste de Questeur, pleinement conscient de la lourde responsabilité que représente cette fonction, afin de succéder à Didier Migaud ; 13 candidats s'étaient déclarés et 6 se sont maintenus le jour du vote. Au 2^{ème} tour, j'ai obtenu 64 voix, et c'est ma collègue - Marylise Lebranchu - qui a été élue Questeur pour le groupe, avec 104 voix.

Dans le cadre de la refondation du PS, et parce que le PS a trop longtemps délégué la question écologique aux verts, je me suis engagé, aux côtés d'autres parlementaires et personnalités socialistes, dans la constitution d'un Pôle Ecologique dont l'objectif est d'intégrer dans le projet les défis environnementaux et écologiques dans la déclaration de principe du parti et dans le projet socialiste.

LE TERRITOIRE

GRUPE D'ETUDE AGREE TRUFFICULTURE

Membre de divers groupes d'étude de l'Assemblée Nationale (Vice-président des groupes fruits et légumes, et Inondations - membre des groupes agro-alimentaire et filière agricole, appellations d'origine, artisanat et métiers d'art, châtaigneraies, énergies, tabac, Tibet) j'assume, comme ce fut le cas lors de la précédente législature, la présidence du Groupe d'étude Trufficulture. L'objectif premier est de préserver ce produit rare, qui participe à la richesse du patrimoine du territoire lotois, par une reconnaissance de ses atouts économiques et culturels.

Le 29 avril dernier, une rencontre avec M. SAVIGNAC (Président de la Fédération Française de Trufficulture) a été l'occasion pour moi de lui réaffirmer ma détermination à soutenir les revendications des producteurs pour une juste reconnaissance de cette activité économique.

Organismes Génétiquement Modifiés - OGM

Le projet de loi relatif aux OGM a été récemment examiné à l'Assemblée Nationale. La position que j'ai défendue est constante depuis de nombreuses années. Malgré le passage en force du gouvernement, le groupe SRC a récemment saisi le Conseil Constitutionnel, considérant que ce texte s'inscrit comme « la loi de la généralisation et de la dissémination des OGM, la loi de contamination des cultures conventionnelles et biologiques. ». Je poursuivrai cette juste bataille d'une agriculture de qualité sans OGM qui contribue à la richesse de notre patrimoine et à la valorisation de nos territoires. Les pollutions d'aujourd'hui sont les inégalités sociales de demain.

TABAC

Au même titre que la trufficulture, la tabaculture est une source de revenu non négligeable pour nombre d'agriculteurs du Lot. En février dernier, j'ai participé, dans le cadre du SIFEL à Agen (*Salon International des techniques de la filière Fruits Et Légumes*), à la Conférence Européenne Tabac.

Ce fut l'occasion, pour ma part, d'être le relais, auprès de mes collègues parlementaires, des inquiétudes des producteurs pour leur avenir, face aux orientations voulues par l'Union Européenne.

Ma position sur la culture du tabac figure sur mon site, suite à une interview donnée le 19 mai dernier aux professionnels de la filière.

BOUILLEURS DE CRU - Projet de Loi de Finances 2008

L'examen du Projet de Loi de Finances 2008 a été, pour moi, l'occasion de défendre avec succès et contre l'avis du rapporteur général du budget et du gouvernement, le vendredi 16 novembre dernier, un amendement prolongeant pour cinq années supplémentaires la détaxe totale accordée aux bouilleurs de cru privilégiés.

Mission « POUVOIRS PUBLICS »

Depuis la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), la mission *Pouvoirs publics* (art. 7 de la LOLF) permet d'apporter un éclairage sur les crédits relatifs au fonctionnement des différents pouvoirs publics constitutionnels.

Les dotations de cette mission sont celles de la *Présidence de la République*, de l'*Assemblée Nationale*, du *Sénat*, de *La Chaîne Parlementaire*, des *indemnités des représentants français au Parlement européen*, du *Conseil constitutionnel*, de la *Haute Cour de justice* ainsi que de la *Cour de justice de la République*.

En 2008, le total des crédits de la mission *Pouvoirs publics* s'élève à 939,15 millions d'euros, en progression de 2,23 % par rapport à l'année précédente.

Cette mission est spécifique parce que les dépenses qu'elle englobe ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation de la performance. Il s'agit d'un dispositif qui « assure la sauvegarde du principe d'autonomie financière des pouvoirs publics concernés, lequel relève du respect de la séparation des pouvoirs ».

Cette année, j'ai tenu à rencontrer les principaux acteurs de chacun des pouvoirs publics de la mission. Ces entretiens m'ont permis d'éclairer mon analyse du projet de loi de finances 2008, en rappelant le principe posé par l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en vertu duquel « la Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration ».

**Les députés augmentent M. Sarkozy de 140 % - Le Monde - édition du 01.11.07 -
Christophe Jakubyszyn et Patrick Roger (extraits)**

Nicolas Sarkozy a décidé, mardi 30 octobre, de faire augmenter son indemnité de 140 %. Dans l'après-midi, l'Assemblée nationale s'est acquittée de cette formalité sans broncher, ou presque. **Seul le rapporteur spécial du budget des pouvoirs publics, Jean Launay (PS), a émis une « réserve sur l'opportunité d'une telle mesure ». « Le rapprochement entre cette augmentation de la dotation personnelle du président de la République et la stagnation du pouvoir d'achat des Français est particulièrement choquant », a estimé le député du Lot.**

Cela n'a pas perturbé le vote de l'amendement gouvernemental proposant d'aligner l'indemnité du président de la République sur la rémunération du premier ministre. Seuls les députés de l'UMP s'étaient - un peu - mobilisés, le président du groupe, Jean-François Copé, ayant reçu la consigne expresse de ne pas se faire prendre une nouvelle fois en défaut de majorité dans l'Hémicycle. .../...

FINANCES PUBLIQUES et POUVOIR D'ACHAT

Si le 4^{ème} trimestre de l'année civile est essentiellement réservé au budget de l'Etat, la session extraordinaire de juillet 2007 avait été consacrée à l'examen du texte Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat..

Avec le recul de près d'un an, on peut dire que ce projet de loi aura constitué le péché originel de la présidence de Nicolas Sarkozy. Avec 14 milliards d'euros dépensés durant l'été, il n'est pas étonnant que le Président de la République déclare lui-même que les caisses sont vides. Et parallèlement, c'est la question du pouvoir d'achat qui se pose de manière de plus en plus lancinante ou pesante pour une majorité de français, des précaires aux classes moyennes.

C'est donc dans le cadre d'une niche parlementaire du 19 novembre 2007, réservée au groupe PS que je me suis vu confiée la présentation des propositions du groupe SRC.

Propositions rejetées par la majorité qui n'a, de son côté, pas trouvé les solutions à ce lourd problème du pouvoir d'achat, aggravé par l'augmentation du prix du pétrole :

L'essence pompe le porte-monnaie des pêcheurs, des agriculteurs et de tous les français.

DERNIERE MINUTE ... DERNIERE MINUTE ... DERNIERE MINUTE ...

Jacques ATTALI, sur France-Inter le 2 juin dans l'émission « Le Franc-parler » à 19h20 faisait le constat de la hausse des prix, et notamment ceux du transport, de l'énergie et des produits alimentaires ; il concluait de façon cynique : « *C'est beaucoup plus cher d'être pauvre que riche !* »

Je préfère, pour ma part, la phrase de Milton Friedman : « **La liberté dans la pauvreté, cela ne marche pas.** »

Proposition de loi visant à soutenir le pouvoir d'achat - Introduction du rapport

La hausse des prix des produits pétroliers et du gaz naturel enregistrée depuis 2004 pèse lourdement sur le budget des ménages. Il s'agit à la fois d'une charge nouvelle dont la croissance semble ne pas devoir s'arrêter, et d'un révélateur de la baisse du pouvoir d'achat des ménages dont les budgets subissent l'attaque conjuguée de la stagnation des revenus et de la hausse des dépenses incompressibles.

La présente proposition de loi du groupe socialiste constitue le volet énergétique d'un ensemble de propositions qui répondent aux légitimes inquiétudes de nos concitoyens, et qui comprennent la majoration de la prime pour l'emploi, la mise en œuvre d'un bouclier logement et une meilleure régulation des pratiques commerciales.

La volatilité des cours du pétrole, largement due à la spéculation, voit se succéder de nombreuses phases de hausse rapide et des phases plus rares de baisse. La tendance est durablement à la hausse des prix, en raison d'évolutions structurelles majeures tant en ce qui concerne l'offre, insuffisante et de plus en plus difficile à accroître, et la demande, dont l'augmentation suit l'élévation du niveau de vie des grands pays émergents.

Cette évolution des prix des hydrocarbures doit être replacée, bien entendu, dans le contexte de la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. On sait, d'une part, que les transports sont une source importante des émissions de CO₂ – 38,4 % en 2005 –, et, d'autre part, que le prix est un signal pour les consommateurs ; on ne peut ignorer son rôle essentiel pour changer leurs comportements.

La présente proposition de loi prévoit en conséquence une approche globale du grave problème posé par l'augmentation des prix du pétrole, en y intégrant la dimension environnementale.

Son fil directeur est d'accélérer le reflux de la consommation de produits pétroliers et le passage à une économie sans pétrole, tout en laissant le temps aux consommateurs de s'adapter à la perspective inéluctable d'un pétrole de plus en plus cher.

EUROPE - INTERNATIONAL

VOYAGE EN POLOGNE

Les 17 et 18 avril dernier, en qualité de Vice-président du groupe d'amitié France / Pologne, j'ai accompagné le Président de l'Assemblée Nationale, Bernard Accoyer, lors d'une visite officielle à Varsovie. Durant ces deux jours, nous avons rencontré le Maréchal de la Diète, le Maréchal du Sénat, le Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Diète, le Ministre des Affaires Etrangères, le Vice-premier Ministre - par ailleurs ministre de l'économie - et Lech KACZYNSKI (Président de la République). Lors de ces entretiens, les sujets abordés avaient trait à la présidence française de l'Union Européenne, au Traité de Lisbonne et à l'avenir de la PAC.

Le séjour s'est terminé à l'Ambassade de France avec les représentants de la communauté française de Varsovie.

GROUPE D'AMITIE France / Tadjikistan

Les groupes d'amitié de l'Assemblée Nationale regroupent les députés ayant déjà ou souhaitant tissés des liens avec des pays étrangers. Le but premier est de tisser des liens entre parlementaires français et étrangers, tout en étant acteur de la politique étrangère de la France et du rayonnement international de l'Assemblée Nationale.

Membre de divers groupes d'amitié (Vice-président pour le Kirghizistan, le Pérou et la Pologne), j'assure la présidence du groupe d'amitié France / Tadjikistan, depuis juin 2007. Pays enclavé sans accès à la mer, il est, en superficie, le plus petit de l'Asie Centrale. Le Tadjikistan, dont la capitale est Douchambé, est entouré par l'Ouzbékistan et le Kirghizistan, la Chine et l'Afghanistan.

Le 17 juin, j'ai rencontré le Conseiller du Quai d'Orsay (Ministère des Affaires Etrangères) pour approfondir les problématiques de ce pays.

TRAITE CONSTITUTIONNEL DE LISBONNE

En janvier 2008, le Président de la République a choisi de faire ratifier le traité de Lisbonne par voie parlementaire. Ce choix est un déni à l'encontre de notre démocratie et de la liberté de vote des citoyens.

Comme en mai 2005, où j'avais contre le TCE, ma position est restée constante à l'occasion du Congrès de Versailles en Février de cette année.

LAICITE

Dans le cadre de l'élaboration de la déclaration de principe du Parti Socialiste, j'ai présenté, avec Christian BATAILLE (Député Socialiste du Nord), un amendement visant à faire reconnaître la laïcité comme « finalité fondamentale » de notre parti.

La laïcité est une dimension fondamentale du socialisme. Héritiers de l'Humanisme, des Lumières, des principes des Droits de l'homme de 1789, de la Révolution française, des combats de la République pour l'école publique et pour la séparation des églises et de l'Etat, les socialistes ne sauraient réduire la laïcité à une simple dimension du libéralisme ou encore accepter qu'elle soit affaiblie en la requalifiant de laïcité ouverte. L'obscurantisme et le cléricalisme sont à l'opposé de notre conception de la société républicaine. La laïcité va de pair avec l'émancipation par la connaissance, elle est aussi une condition de l'égalité entre hommes et femmes.

LIVRE BLANC DE LA DEFENSE

En juillet 2007, une commission chargée de l'élaboration du livret blanc sur la défense a été mise en place. Un des principaux objectifs est de définir une stratégie globale de défense et de sécurité nationale, en redéfinissant nos capacités nécessaires.

Jean LAUNAY s'est préoccupé auprès du Ministre de la Défense de l'avenir des sites du Centre d'Etudes de Bédés et du Centre National d'Instruction Cynophile de la Gendarmerie, situé également sur la commune de Gramat.

PROCHAINEMENT SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Rapport sur la gestion des ressources humaines au MEEDDAT

Présenté devant la Mission d'Evaluation et de Contrôle le 18 juin et la Commission des Finances le 24 juin

La gestion des ressources humaines au ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), constitue un chantier d'une exceptionnelle importance, tant par son ampleur que par ses enjeux.

Fer de lance de la décentralisation en 2004, le MEEDDAT résulte de la fusion de deux ministères, l'ancien ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (MTETM) et l'ancien ministère de l'écologie et du développement durable, et d'une direction générale d'administration centrale, la direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP). Sa mission est de mettre le développement durable au cœur de l'action publique. Simultanément, il est le point d'application des réformes administratives programmées par le conseil de modernisation des politiques publiques, qui devraient accélérer la diminution de ses effectifs et le redéploiement de ses compétences. Ces réformes, réalisées, engagées ou prévues, auxquelles les personnels du MEEDDAT ont travaillé à marche forcée, sollicitent en profondeur l'engagement et la motivation de ses personnels.

Alors que ses structures sont aujourd'hui arrêtées, la gestion des ressources humaines du MEEDDAT doit se fixer comme priorité la mobilisation de ses agents, en utilisant toute la gamme des outils disponibles. L'augmentation de la productivité et la couverture de nouveaux besoins ne pourront pas être obtenues par le seul jeu des diminutions d'effectifs et des réorganisations subséquentes. La diminution des effectifs devra s'accompagner d'une attention accrue aux conditions de travail et à la revalorisation des rémunérations. L'acquisition de nouvelles compétences et le redéploiement des personnels nécessitent un effort de formation d'une ampleur exceptionnelle. La gestion de carrière revêt également une importance décisive pour faire émerger la nouvelle culture administrative que doit se forger le MEEDDAT. En tout état de cause, il semble nécessaire d'accorder à ce ministère une attention particulière, voire une pause sans laquelle ses objectifs risquent d'être compromis.

Tout en assurant l'intégration des contraintes du développement durable dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire, le MEEDDAT ne doit pas perdre de vue un certain nombre de ses fonctions identitaires et doit leur allouer des effectifs adéquats.

La gouvernance à cinq, qui a pour but d'associer à la discussion des choix d'investissement de la Nation, l'ensemble des parties prenantes – élus, représentants de l'État, entreprises, syndicats et associations de protection de l'environnement – doit favoriser la réactivité du MEEDDAT et la réduction des délais de réalisation des infrastructures, et non pas introduire un facteur de blocage supplémentaire.

Par ailleurs, des effectifs suffisants devraient être alloués aux services rendus aux usagers, à l'ingénierie publique à laquelle les prestataires privés ne peuvent se substituer dans des pans entiers de territoires, ainsi qu'à la prévention des risques technologiques et naturels.

Enfin, il paraît indispensable que la gestion des ressources humaines accorde la plus grande importance au développement des compétences du réseau scientifique et technique, dont la vitalité et le haut niveau ont assuré, pour une part, la compétitivité de bon nombre d'entreprises françaises.

Pour mener à bien les chantiers de création et de mise en route du ministère, la gestion des ressources humaines au MEEDDAT devrait se voir accorder les moyens nécessaires à la motivation et à la mobilisation de ses personnels, dont l'exceptionnelle capacité à se réformer a été démontrée par le passé et dont l'adhésion est aujourd'hui indispensable à la prise en compte de l'objectif ambitieux du développement durable.